

Conseil de Participation du 14 février 2023.

Anne Duroisin et Sybille Wallemacq sont présentes pour l'APJE.

1. Comité scolaire

Le comité est composé de Monsieur Roeseler et Sophie Desargues. Ils rendent compte à la commune annuellement et chaque dépense est justifiée.

M. Roeseler évoque ses craintes : quelle place prendra l'APJE dans l'organisation des activités ? A qui va l'argent ? Solliciter trop souvent (activités trop nombreuses) les parents risque de les détourner de leurs « obligations » pédagogiques (réunions de parents, expo art...).

Nous le rassurons : dans le cadre des activités Expo Art et Fancy fair de cette année, l'APJE se met à disposition du comité scolaire pour lui fournir une aide pratique, logistique. L'argent récolté sera exclusivement destiné au comité scolaire.

Une réunion d'organisation se tiendra après les vacances de carnaval en présence du comité scolaire et de Anne Duroisin, relais de l'APJE pour l'Expo Art afin de préciser les modalités organisationnelles. Un What's App ou un mail sera envoyé par les parents-référents dans chacune des classes afin de communiquer au mieux sur cette activité.

Une autre réunion se tiendra avec Charlotte et Montse pour l'APJE et le comité scolaire afin d'organiser la Fancy fair maternelles.

Enfin, l'APJE et la direction se rencontreront pour définir un calendrier des activités pour l'année scolaire 2023-2024 et ventiler les diverses activités.

Sybille explique en quoi consiste les marches ADEPS : la demande a été faite pour le printemps 2024. La structure est gratuite (buvette, relais...). Cependant, il s'agira d'organiser un parrainage, mobiliser des personnes : balisage de la marche, buvette(s), points relais, arrêts jeux...

En ce qui concerne les soirées à thème, celles-ci seraient organisées par la commune et destinées aux parents des différentes écoles d'Ixelles. Nous proposons que si cette soirée devait avoir lieu dans l'enceinte de l'école 12, nous serions prêts à y organiser un bar.

2. Mobilité

Les travaux à moyen terme : plateau devant l'école, petit mobilier, arceaux à vélos.

Long terme : l'école participe activement au contrat de quartier dans lequel elle occupe une place spécifique (ses demandes sont « à part » de celles des riverains). Une visite de l'école 12 et de l'institut Cartigny a déjà eu lieu : 12 millions sont alloués mais d'autres revenus pourraient venir d'organismes extérieurs et faire gonfler ainsi le budget. Exemple : si l'école crée une salle de psychomotricité dans la maison abandonnée et que ses activités profitent aux riverains en fin de journée, l'ONE, par exemple, pourrait intervenir financièrement.

Il est également question d'agrandir la plaine qui jouxte l'école et de multiplier les accès à celle-ci. Pourquoi pas une occupation du local pour les repas tartines des primaires ou les activités de psychomotricité des maternelles ? Toute demande d'accès se fait par le directeur auprès du service jeunesse. L'entente entre les deux parties est, à ce jour, excellente.

Le parterre à l'entrée de l'école a été refait.

Logo et panneau d'accueil : l'école/APJE peut proposer un projet à condition que celui-ci respecte la charte graphique de la commune (cf. mail envoyé par M. Roeseler le 16/02/23). L'échevin doit, in fine, donner son accord au projet. Comment pouvons-nous le financer ?

3. Sécurité/Accès école

L'incident qui a eu lieu il y a quelque temps est dû à un défaut de surveillance, un suivi de l'agent responsable est assuré. Toutes les règles de sécurité sont respectées par l'école. Le 9/03 prochain est organisée une visite avec le PSE et l'instruction publique afin de voir ce qui peut être amélioré et mis en place pour une meilleure sécurité des enfants.

Monsieur le directeur a fait le choix de ne contacter que les parents concernés par l'incident et non communiquer à l'ensemble des parents afin d'éviter d'amplifier inutilement le problème. Par exemple, les parents-délégués pourraient jouer un rôle de modérateur en répondant aux éventuelles interrogations des parents inquiets. Chantal, la concierge, évoque également la vétusté (et donc dangerosité) des grilles à l'entrée de la cour.

4. Activités extra-scolaires et parascolaire

Sybille mentionne la volonté d'élargir l'offre extra et parascolaire à l'école.

Rappel et distinction entre extra scolaire et parascolaire.

L'accueil extra scolaire consiste en l'accueil des garderies du matin, du temps de midi, de l'après-4h et pendant les congés. Il est organisé au niveau communal par l'Instruction Publique d'Ixelles et coordonné au sein de l'établissement par Madame Nadine. Elle est entourée d'une équipe de dix animateurs brevetés. L'accueil extra scolaire fait l'objet d'évaluations et de planifications.

L'accueil para scolaire consiste en des activités non liées à la garderie et est soumis au bon vouloir des membres du personnel (enseignants, secrétaires, concierge). L'offre de l'accueil para scolaire ne répond pas à la demande. L'Académie de Musique d'Ixelles vient dispenser des cours à l'école. Il existe une volonté communale d'élargir aux autres académies. Faire venir des externes est une possibilité mais est soumis à des autorisations communales, une limite budgétaire (attention montant maximum à demander !) et au manque de locaux.

5. Bibliothèque

Elle n'existe plus car tous les locaux sont occupés.

Les livres en libre accès disparaissaient, ils ne sont donc plus proposés.

Le manque de place est difficile à gérer.

6. PV APJE

Si nous voulons que les PV de l'APJE figurent sur le site, il suffit de les envoyer au directeur qui se fera un plaisir de les insérer sur le site internet.